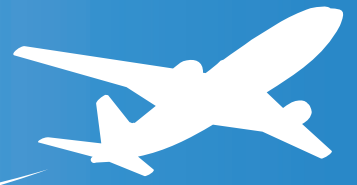


Exigences relatives aux travailleurs étrangers temporaires qui rentrent au pays : Foire aux questions



1. Que demande le pays d'origine au travailleur étranger temporaire pour retourner chez lui?

Il est important de savoir que les exigences en matière de dépistage varient d'un pays à l'autre et peuvent changer. Les employeurs et les travailleurs doivent consulter le site Web officiel de leur pays de destination pour s'assurer qu'ils respectent toutes les conditions avant de prendre l'avion.

2. Où les tests de dépistage se dérouleront-ils?

Les travailleurs étrangers temporaires peuvent consulter ontario.ca/centresdevaluation pour trouver un centre de dépistage près de leur lieu de travail et prendre un rendez-vous au besoin.

Les travailleurs doivent indiquer qu'ils sont des travailleurs étrangers temporaires pour être admissibles à des dépistages asymptomatiques gratuits.

Veillez également indiquer les documents de voyage requis relatifs à la COVID-19 et les centres de dépistage conseilleront les travailleurs sur la façon d'obtenir les documents requis.

D'autres activités de planification sont en cours pour les processus de dépistage à l'échelle communautaire ou régionale. Veuillez consulter la page web [Information sur le dépistage et les centres de dépistage de la COVID-19](#) pour les mises à jour.

Des tests de dépistage sont également offerts à l'Autorité aéroportuaire du Grand Toronto (AAGT); le coût varie selon le type de test effectué. Veuillez consulter la page torontopearson.com/fr/healthy-airport/covid-19-testing-at-toronto-pearson/departing-passengers pour plus de détails.

3. Comment le test de dépistage est-il réalisé?

Un professionnel de la santé effectuera un prélèvement dans le nez de la personne. Cela peut causer un certain inconfort, mais la procédure est de courte durée.

Les personnes peuvent faire le prélèvement elles-mêmes si un professionnel de la santé ou une personne formée les supervise.

4. Combien de temps est nécessaire pour recevoir les résultats d'un test PCR de la COVID-19?

Tous les prélèvements d'échantillon sont envoyés à un laboratoire afin d'être analysés pour déterminer les résultats. On s'attend à ce que le délai normal soit de 24 à 48 heures.

Les délais d'obtention des résultats peuvent varier selon l'emplacement géographique et la proximité du laboratoire qui effectue le dépistage.

5. Les travailleurs étrangers temporaires doivent-ils s'isoler en attendant leurs résultats?

Si vous n'avez pas de symptômes ou n'avez pas été avisé de vous auto-isoler par le bureau de santé publique local, vous n'avez pas à vous auto-isoler pendant que vous attendez les résultats de votre test.

6. Comment les travailleurs peuvent-ils obtenir leurs résultats?

Les résultats finaux seront disponibles par l'intermédiaire de l'installation où les tests ont eu lieu (par exemple, si le travailleur a subi des tests dans un centre d'évaluation, les résultats seront disponibles à ce centre d'évaluation). Ils peuvent obtenir les résultats du test en personne ou par voie électronique.

7. Qu'arrive-t-il si le test du travailleur étranger temporaire donne un résultat positif à la COVID-19?

Si le résultat du test pour la COVID-19 du travailleur étranger temporaire est positif, il sera contacté par le bureau de santé publique local. Des questions lui seront posées afin de déterminer s'il a récemment eu des contacts étroits et le bureau de santé publique l'avisera des exigences concernant l'auto-isolément.

Les dispositions de voyage du travailleur peuvent être retardées, car les compagnies aériennes n'autorisent à bord que les passagers dont les résultats de test sont négatifs.

8. Le travailleur doit-il aviser son employeur d'un résultat de test positif?

Il est important que les travailleurs avisent leur employeur d'un résultat de test positif afin de l'aider à assurer la santé et la sécurité du lieu de travail. Le bureau de santé publique local peut aussi aviser l'employeur dans le cadre des efforts de dépistage des contacts.

9. Si un travailleur présente des symptômes plus tard, devra-t-il subir à nouveau un test de dépistage?

Oui. Un résultat de test négatif concerne uniquement la date et l'heure où votre écouvillon a été prélevé. Le travailleur pourrait développer des symptômes de la COVID-19 ultérieurement. Dans ce cas, il devra être testé de nouveau et isolé jusqu'à ce que les résultats du test soient reçus.

Veillez noter que même si les tests d'un travailleur sont négatifs, il doit quand même continuer à suivre les conseils de santé publique, comme se laver les mains, porter un couvre-visage et garder une distance physique.

Le ministère de l'Agriculture, de l'Alimentation et des Affaires rurales collabore avec les agriculteurs et les autres entreprises agricoles pour s'assurer que les travailleurs étrangers temporaires rentrent chez eux sains et saufs, et les appuie activement à chaque étape. Étant donné que les exigences relatives aux voyages changent constamment, nous encourageons les employeurs et les travailleurs à vérifier s'il y a des exigences de dépistage de la COVID-19 et d'autres exigences relatives aux voyages établies par les pays d'origine des travailleurs étrangers temporaires.

Pour trouver des lignes directrices en matière de sécurité à l'intention des travailleurs et des employeurs des entreprises agroalimentaires, veuillez consulter la page COVID-19 : Boîte à outils pour les agriculteurs à l'adresse ontario.ca/fr/page/covid-19-boite-outils-pour-agriculteurs.

Pour obtenir les renseignements les plus récents sur le dépistage de la COVID-19, veuillez consulter covid-19.ontario.ca/fr/information-sur-le-depistage-et-les-centres-de-depistage-de-la-covid-19.

Pour toute question, veuillez communiquer avec nous à l'adresse suivante : OMAFRA.Labour@ontario.ca